

PHASE VALIDATION DE PROJET

Parcours préparatoire
Sanitaire et Social



OBJECTIFS

Valider ou invalider le projet professionnel du candidat par la vérification de l'intérêt qu'il porte au métier visé, et ses capacités à l'exercer.

Élaborer un parcours individualisé d'insertion.

METIERS VISES

Secteur sanitaire : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, ambulancier, ...

Secteur social : aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale...

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir le projet d'accéder à un métier bien précis du secteur sanitaire et social.

Ne pas avoir de contre indication médicale pour l'exercice professionnel repéré (ex : port de charges).

Envoyer la fiche de positionnement rédigé par le prescripteur accompagné d'un CV actualisé et d'une lettre de motivation. A réception du positionnement, le candidat sera convoqué par l'organisme de formation pour une information.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée de la formation : 105 heures maximum par candidat en centre et en entreprise.

Formation individuelle en entrée-sortie permanente (un démarrage de la formation toutes les 4 semaines environ).

.../...

Etablissement Public Local
Cahors - Le Montat



www.lycee-du-montat.com

CONTENU DE LA FORMATION

1- Phase 1 : Accueil, présentation du banc d'essai et préparation du stage (6 à 8 heures)

- Premier rendez-vous fixé par le lycée à réception de la fiche de positionnement
- Exposé de la démarche pédagogique retenue pour le banc d'essai aux participants
- Tests d'évaluation en français/maths/biologie selon le métier retenu
- Exposé par les candidats (par écrit et par oral) de leurs attentes
- Étude des fiches d'informations relatives au métier retenu
- Repérage individuel par les candidats des expériences personnelles vécues en regard avec le métier visé
- Construction d'un questionnaire personnel destiné au tuteur du stage en entreprise
- Écriture d'une fiche d'objectifs individualisée
- Mise en place de la séquence en entreprise (dates, horaires, rencontre avec l'entreprise, le tuteur, signature des conventions)

2- Phase 2 : Stage en entreprise (89 heures maximum)

Un ou des stages en entreprise permettront au candidat d'observer le métier plus concrètement.

- Accompagnement du tuteur par le candidat sur ses activités professionnelles (à l'exception d'activités spécifiques ne pouvant pas admettre la présence d'un tiers)
- Instruction du questionnaire préparé lors d'un entretien avec le tuteur
- Relevé d'observations par le candidat

Un suivi sera réalisé par l'organisme de formation pendant les périodes de stage.

3- Phase 3 : Synthèse / Restitution (6 à 8 heures)

Synthèse

- Analyse du questionnaire par le candidat
- Analyse des résultats avec le formateur référent
- Mesure des écarts du candidat avec le niveau requis et information sur les formations conduisant au projet
- Rédaction d'une fiche de synthèse de l'ensemble des éléments recueillis

Restitution

Lors d'un entretien réunissant le prescripteur, le stagiaire et le formateur référent, une restitution de la fiche de synthèse est réalisée.